

Objectifs de la formation

La connaissance d'une méthode d'analyse systémique des événements indésirables dont les événements indésirables associés aux soins

La capacité à organiser et animer une réunion d'analyse des événements indésirables significatifs avec élaboration d'un plan d'actions

Compétences visées

L'apprenant, au terme de la formation, sera capable de :

- Choisir les événements indésirables à analyser pour améliorer la qualité des soins
- Connaître les 6 étapes pour réaliser une analyse systémique
- Réaliser une analyse systémique en identifiant les causes profondes de survenue d'un événement indésirable significatif en utilisant une méthode appropriée (ALARM)
- Identifier les mesures barrières défaillantes ou marquantes en vue d'identifier l'ordre de priorité d'actions d'amélioration
- Proposer des actions d'améliorations en les traduisant par un plan d'actions concret

Pré-requis

Exercice en secteur sanitaire ou médico-social. Il est très fortement recommandé de suivre la formation "facteurs humains et organisationnels avant de suivre cette formation

Programme

- Atelier pratique en sous-groupes avec analyse systémique d'un second cas concret avec proposition d'un plan d'actions
- Présentation des différentes méthodes d'analyse des événements indésirables (Résolution de problème, Ishikawa, 5 Why, REMED, ALARM, ...). Avantages et inconvénients
- Présentation à partir d'un cas concret d'une méthode d'analyse systémique en utilisant un outil de recueil et d'aide à l'analyse (ALARM)

Durée

1 journée de 6 heures 30 – repas avec les participants et le formateur 1 heure

Intervenants

Xavier RICHOMME, Médecin gestionnaire des risques et crises, coordinateur médical de Qual'Va

Moyens pédagogiques

- Présentation sur support type PowerPoint avec remise aux participants d'une copie papier
- Formation théorique interactive avec échanges avec les participants. Ateliers en sous-groupes.

Moyens techniques

- Vidéoprojecteur et ordinateur portable

Modalités de contrôle des connaissances et d'évaluation de la formation

- Une évaluation des acquis est réalisée au cours de la formation, à l'aide d'un quiz rempli par les stagiaires au début et à la fin de la session
- L'évaluation de la formation est réalisée en fin de session à l'aide d'un questionnaire de satisfaction
- Des feuilles d'émargement seront signées par demi-journée par les stagiaires et contresignées par les formateurs

Modalités organisationnelles

- Formation sous forme présentielle
- Groupe de 10 à 12 personnes

Public concerné

Avoir participé au module FHO.

Toute personne souhaitant acquérir ou approfondir ses connaissances sur le management des risques en santé, exerçant autant dans le secteur sanitaire que médico-social. Ainsi, les coordonnateurs de la gestion des risques associés aux soins, les responsables du système de management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse, les directeurs qualité et responsables qualité, les gestionnaires de risques, les présidents de CME, les directeurs des soins, les médecins coordonnateurs, les infirmiers coordinateurs trouveront les éléments nécessaires pour comprendre et mettre en œuvre une démarche de management des risques. Mais tout infirmier, cadre de soins, praticien responsable de vigilance y trouvera les outils nécessaires à la mise en œuvre au quotidien d'une démarche de sécurité des soins ou des prises en charge des patients ou des résidents.

La formation mêle apports théoriques, exemples pratiques, exercices et partages collectifs. Cela permet donc à chacun de suivre ce module, quel que soit son niveau de connaissance initial.

Date de la formation

21 juin 2022 à **Hérouville Saint Clair**

Lieu

Hérouville Saint Clair : Salles Lac et Jardin – A proximité des locaux de Qual'Va – 4 Avenue de Cambridge – 14200 Hérouville Saint Clair (3^{ème} étage)

Tarifs

Ce module est gratuit.

Contact

Coordonnées de la personne en charge des relations avec les stagiaires :

LABBEY Caroline

☎ 02 31 95 10 59

✉ c.labbey@qualva.org

« Le Réseau Qual'Va certifie que les formateurs de cette session ont déclaré une absence de conflit d'intérêt. »

PJ : règlement intérieur